

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
21 juin 2017
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante et onzième session
Point 41 de l'ordre du jour
Question de Chypre

Conseil de sécurité
Soixante-douzième année

**Lettre datée du 19 juin 2017, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de Chypre auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, dans deux annexes distinctes, la liste des violations de la réglementation internationale de la circulation aérienne et de l'espace aérien de la République de Chypre commises par la Turquie (voir annexe I) et celle des cas d'utilisation illégale, par des navires de guerre turcs, de ports fermés à la navigation (voir annexe II), pendant le mois de mai 2017. Il convient par ailleurs de noter que l'aéroport illégal de Tymvou est utilisé de façon systématique par des avions de ligne turcs.

Je vous informe également que le régime d'occupation a diffusé illégalement quatre avis aux aviateurs concernant des manœuvres organisées par l'armée de l'air turque en mai 2017.

En outre, le régime d'occupation a entrepris dernièrement de brouiller les fréquences radio, y compris les fréquences de détresse et d'urgence de la République de Chypre, faisant ainsi obstacle au bon fonctionnement du service NAVTEX, qui émet à l'usage des navires des alertes et des prévisions relatives à la navigation et aux conditions météorologiques et leur transmet des informations urgentes concernant la sécurité maritime.

Les actes de la Turquie visent clairement à porter atteinte à la souveraineté de la République de Chypre, à accentuer la division de facto qui subsiste et à renforcer le statut de l'entité sécessionniste en faisant valoir un prétendu droit sur l'espace aérien du territoire occupé de la République. La Turquie continue en outre, par des appels radio, de harceler systématiquement les appareils civils et militaires circulant à l'intérieur de la région d'information de vol de Nicosie. Parallèlement, les violations de la région d'information de vol de Nicosie et de l'espace aérien de la République de Chypre se poursuivent sans relâche. La Turquie continue d'enfreindre le droit international et de passer outre à la réglementation internationale, compromettant ainsi la sécurité de l'aviation civile internationale, nuisant à la stabilité de la région et entravant le trafic aérien au-dessus de Chypre.



Il convient également de souligner que le fait que la Turquie poursuive ses activités illégales crée des tensions qui contrarient, à un moment crucial, la bonne marche des négociations visant à parvenir à un règlement global et pacifique du problème de Chypre.

Au nom de mon gouvernement, je proteste énergiquement contre les violations de la réglementation internationale de la circulation aérienne ainsi que de l'espace aérien et des eaux territoriales de la République de Chypre que la Turquie continue de commettre, et je demande qu'elles cessent immédiatement. La République de Chypre demande à nouveau que les principes de souveraineté et de non-ingérence consacrés par la Charte des Nations Unies soient respectés.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 41 de l'ordre du jour de sa soixante et onzième session ordinaire, et du Conseil de sécurité.

(Signé) Kornelios **Korneliou**

Annexe I à la lettre datée du 19 juin 2017 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies

Violations de l'espace aérien

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
2 mai	18 h 20-21 h 27	Un hélicoptère militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
3 mai	10 h 59-14 h 00	Un hélicoptère militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	11 h 06-11 h 25	Un appareil militaire turc de type B-200 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	13 h 53-14 h 17	Deux appareils militaires turcs de type F-16 ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	17 h 00-17 h 18	Un appareil militaire turc de type B-200 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
4 mai	08 h 48-09 h 05	Un appareil militaire turc de type C-130 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	09 h 39-11 h 10	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	10 h 57-11 h 12	Un appareil militaire turc de type C-130 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
		national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	11 h 21-12 h 21	Deux appareils militaires turcs ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
5 mai	17 h 05-17 h 50	Un appareil militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
7 mai	15 h 24-16 h 08	Un hélicoptère militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
8 mai	11 h 27-13 h 00	Deux hélicoptères militaires turcs ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	15 h 28-15 h 39	Quatre appareils militaires turcs de type F-16 ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	18 h 30-18 h 52	Un appareil militaire turc de type PC-12 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
9 mai	10 h 20-11 h 30	Deux hélicoptères militaires turcs de type Cougar ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
10 mai	11 h 35-12 h 33	Deux hélicoptères militaires turcs de type Cougar ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	13 h 10-13 h 30	Un hélicoptère militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
11 mai	10 h 47-12 h 19	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	10 h 52-11 h 37	Deux hélicoptères militaires turcs ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
15 mai	13 h 55-14 h 55	Un hélicoptère militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
16 mai	09 h 32-11 h 10	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	14 h 05-14 h 38	Un hélicoptère militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	14 h 10-14 h 36	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	16 h 02-16 h 20	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	18 h 00-18 h 22	Un appareil militaire turc de type C-130 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
		l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	20 h 17-20 h 32	Un appareil militaire turc de type C-130 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
17 mai	10 h 34-10 h 51	Un appareil militaire turc de type C-130 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	12 h 37-12 h 52	Un appareil militaire turc de type C-130 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
19 mai	08 h 04-08 h 16	Un appareil militaire turc de type C-130 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
23 mai	14 h 08-15 h 32	Deux hélicoptères militaires turcs de type Cougar ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	17 h 23-17 h 51	Deux hélicoptères militaires turcs ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
24 mai	09 h 49-09 h 55	Un hélicoptère militaire turc de type Cougar et un appareil militaire turc de type UH-1 ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	10 h 35-12 h 15	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
		région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	11 h 07-12 h 01	Quatre appareils militaires turcs, deux de type F-16 et deux de type F-4, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	11 h 30-12 h 04	Deux appareils militaires turcs de type F-16 ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
25 mai	10 h 20-11 h 38	Un hélicoptère militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	12 h 28-13 h 35	Un hélicoptère militaire turc de type Cougar et un appareil militaire turc de type UH-1 ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	12 h 58-13 h 20	Un appareil militaire turc de type PC-12 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	16 h 03-17 h 02	Un hélicoptère militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	18 h 08-18 h 30	Un appareil militaire turc de type PC-12 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
28 mai	06 h 35-07 h 43	Un hélicoptère militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
		région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
29 mai	10 h 22-13 h 19	Un hélicoptère militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	10 h 51-12 h 00	Un hélicoptère militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	12 h 45-15 h 32	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	14 h 37-15 h 23	Quatre appareils militaires turcs, deux de type F-16 et deux de type F-4, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	15 h 02-15 h 34	Deux appareils militaires turcs de type F-16 ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
30 mai	18 h 51-20 h 27	Deux hélicoptères militaires turcs de type Cougar ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
31 mai	10 h 00-12 h 30	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	16 h 05-18 h 55	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	23 h 00-23 h 18	Un appareil militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.

Annexe II à la lettre datée du 19 juin 2017 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies

Violations de l'espace maritime

<i>Date</i>	<i>Type de violation</i>
1 ^{er} mai	La vedette lance-missiles turque P-338 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Famagouste, fermé à la navigation, alors qu'elle participait à une opération navale des forces d'occupation.
1 ^{er} -2 mai	La vedette lance-missiles turque P-333 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Famagouste, fermé à la navigation, alors qu'elle participait à une opération navale des forces d'occupation.
4-5 mai	La vedette lance-missiles turque P-336 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Famagouste, fermé à la navigation, alors qu'elle participait à une opération navale des forces d'occupation.
6-8 mai	La vedette lance-missiles turque P-336 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Famagouste, fermé à la navigation, alors qu'elle participait à une opération navale des forces d'occupation.
9-10 mai	La vedette lance-missiles turque P-336 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Famagouste, fermé à la navigation, alors qu'elle participait à une opération navale des forces d'occupation.
10-11 mai	La vedette lance-missiles turque P-337 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Famagouste, fermé à la navigation, alors qu'elle participait à une opération navale des forces d'occupation.
11-12 mai	La vedette lance-missiles turque P-337 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Famagouste, fermé à la navigation, alors qu'elle participait à une opération navale des forces d'occupation.
12-13 mai	La vedette lance-missiles turque P-337 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Famagouste, fermé à la navigation, alors qu'elle participait à une opération navale des forces d'occupation.
16 mai	Le navire porte-véhicules turc A-1600 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Famagouste, fermé à la navigation.
17-18 mai	La vedette lance-missiles turque P-338 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Famagouste, fermé à la navigation, alors qu'elle participait à une opération navale des forces d'occupation.

<i>Date</i>	<i>Type de violation</i>
18-19 mai	La vedette lance-missiles turque P-338 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Famagouste, fermé à la navigation, alors qu'elle participait à une opération navale des forces d'occupation.
19-20 mai	Une vedette lance-missiles turque de type Killic a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Famagouste, fermé à la navigation, alors qu'elle participait à une opération navale des forces d'occupation.
20-21 mai	La vedette lance-missiles turque P-338 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Famagouste, fermé à la navigation, alors qu'elle participait à une opération navale des forces d'occupation.
21-22 mai	La vedette lance-missiles turque P-338 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Famagouste, fermé à la navigation, alors qu'elle participait à une opération navale des forces d'occupation.
22-23 mai	Une vedette lance-missiles turque de type Killic a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Famagouste, fermé à la navigation, alors qu'elle participait à une opération navale des forces d'occupation.
23-24 mai	La vedette lance-missiles turque P-338 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Famagouste, fermé à la navigation, alors qu'elle participait à une opération navale des forces d'occupation.
24 mai	Le navire turc P-1204 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Kyrenia, fermé à la navigation.
24-25 mai	La vedette lance-missiles turque P-338 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Famagouste, fermé à la navigation, alors qu'elle participait à une opération navale des forces d'occupation.
26-27 mai	La vedette lance-missiles turque P-337 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Famagouste, fermé à la navigation, alors qu'elle participait à une opération navale des forces d'occupation.
27-29 mai	La vedette lance-missiles turque P-337 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Famagouste, fermé à la navigation, alors qu'elle participait à une opération navale des forces d'occupation.
29-31 mai	La vedette lance-missiles turque P-337 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Famagouste, fermé à la navigation, alors qu'elle participait à une opération navale des forces d'occupation.
